



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021

Délibération n° 2021-048
ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Thomas DOVICHCHI à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés Publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée que par délibération de son Assemblée délibérante réunie les 18 et 19 mars 2021, Bordeaux Métropole a décidé de se constituer en Centrale d'Achats, afin d'offrir aux acheteurs de son territoire, un outil d'achats performant, permettant de répondre à des objectifs d'optimisation des ressources, de sécurité juridique et de prise en compte du développement durable.

Cette Centrale d'Achats propose à ses adhérents une activité de mutualisation des achats dans la limite des compétences exercées par Bordeaux Métropole.

Elle passera des marchés publics ou d'accords-cadres de fournitures ou de services et de travaux, destinés à Bordeaux Métropole et à ses adhérents que sont les communes du territoire et leurs CCAS, ainsi que les entités publiques qu'elle finance ou contrôle, afin de répondre à leurs propres besoins dans la limite des compétences métropolitaines.

L'adhésion à cet outil est gratuite pour les communes ayant mutualisé le domaine de la Commande Publique ce qui est le cas de la Ville de Mérignac. L'adhésion porte sur une durée minimum correspondant à la mandature mais peut avoir une durée indéterminée. La commune peut résilier son adhésion à la centrale d'achat par délibération de son Conseil Municipal.

La centrale d'achat est une alternative au groupement de commande qui apporte de la souplesse : une commune peut utiliser un marché en cours d'exécution même si initialement cette même commune n'avait pas manifesté son intérêt.

Les familles d'achats envisagées pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Projet 1 million d'arbres,
- Papier et enveloppes,
- Prestations topographiques,
- Outillage et matériaux de second œuvre,
- Fournitures et matériel pédagogiques,
- Produits d'entretien et d'hygiène.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 29 mars 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'adhérer à la centrale d'achats de Bordeaux Métropole ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achats de Bordeaux Métropole telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Madame EWANS, Conseillère Municipale Déléguée, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.